

CCP non titulaire du 11/12/15

Début de séance 14h30

Présentation par l'administration des nouveaux membres élus à la CCP.

1) Lecture de déclaration de la FSU : voir sur le site à l'adresse suivante

2) Réponses de l'administration aux questions posées dans la déclaration:

Concernant la stabilisation des effectifs elle s'est effectuée plus tôt. Effectivement on a tardé à envoyer les fichiers. Il ne faut pas hésiter à nous les demander. Il faudrait que l'on vous fasse 2 envois. Un envoi avant fin novembre, vers octobre et un peu plus tard en automne.

Concernant la loi Sauvadet, vous devez savoir qu'elle doit être prolongée jusqu'en mars 2018 en accord avec la DGFP. Le texte n'est toujours pas sorti pour l'éducation mais ça ne saurait tarder.

Interventions FSU : « Les conditions pour accéder à ce dispositif ne sont pas modifiées »

UNSA : Le vivier va s'épuiser.

Interventions FSU : « Des contractuels avec beaucoup d'ancienneté ne peuvent toujours y accéder et c'est problématique. »

Rectorat : Nous n'avons pas la main sur ces problèmes.

FSU : Mais il n'est pas possible de faire remonter ce problème ?

Rectorat : Ce dispositif ne concerne pas que l'éducation et ce sont des négociations au niveau national. C'est de l'interministériel, ça dépasse le cadre de l'Education Nationale.

Sur la question des problèmes d'affectation des contractuels en début d'année :

Les problèmes de la rentrée sont liés au fait que certaines personnes n'ont pas répondu à nos appels et après 4 jours, il nous est impossible de garder le poste, il est alors proposé à une autre personne. Si la personne se réveille 2 mois après et il est trop tard.

L'ordre des affectations se fait toujours en fonction de l'ancienneté dans un souci d'équité. C'est un problème pour joindre les personnels. Il n'est pas souhaitable d'appeler les personnels.

FO : Je me sens concerné. Je n'ai pas été contacté, je n'ai reçu que l'arrêt. J'ai appris après la rentrée que mon poste a été attribué à une autre personne plus

jeune. Vous avez retiré ce poste à cette personne pour me le redonner à partir du 1/10.

Unsa : Serait-il possible d'être contacté par téléphone et par écrit ?

Rectorat : 300 ETP de contractuels ont été affectés. Nous avons traité avant tout les disciplines où il n'y a pas de TZR. Notamment, la situation est compliquée en Eure et loir où il n'y en a pas par exemple en mathématiques.

C'est pour une rentrée réussie. J'entends bien l'insécurité dont vous me parlez, mais le volume des stagiaires était croissant au 14 juillet, et il nous a fallu retrouver bon nombre de supports.

Début février, nous faisons remonter nos besoins au ministère qui nous renvoie ses chiffres en mars. Mais, le calibrage est différent suivant les résultats aux concours.

IPR Pour les IPR et le bureau des remplacements, les affectations sont calées avant le départ en vacances mais les concours bousculent l'affectation des contractuels. En math, on a essayé de fidéliser les contrats des contractuels

Unsa : Je n'ai pas envie d'être en vacances. Pour moi, les vacances sont stressantes.

Interventions des commissaires paritaires pour dire le stress lié à l'attente du poste et raconter qu'ils gardent leur téléphone en permanence sur eux pendant cette période de peur de rater l'appel du rectorat. Insistance sur l'impossibilité de joindre qui que ce soit par mail ou par téléphone (sauf pour l'UNSA)

Rectorat : Je mets la pression au gestionnaire pour placer rapidement les non-titulaires et donc elles ne peuvent pas répondre à vos appels.

Interventions FSU :

- 1) Vous trouvez que la rentrée s'est bien passée, mais elle a été pour nous, et pour les collègues que j'ai eus au téléphone, stressante !
- 2) Ne serait-il pas possible d'envoyer un mail aux collègues par matière pour les avertir que les postes seraient distribués de telle à telle date ? Ainsi on n'attendrait pas pendant 2 mois un appel pour nous avertir que l'on a un poste ou pas.

Rectorat : Il est difficile de constituer des listes. On ne peut pas : on n'a pas les mails des collègues par matière. C'est un travail trop important, sachant que nous avons une charge importante de travail à cette période. Cette année, on a essayé de

fidéliser nos contractuels en math, notamment dans le 28, en leur envoyant une lettre les avertissant de leur réemploi. Comme le volume des stagiaires a évolué jusqu'au 14 juillet, on a dû modifier la planification des postes. On a travaillé avec les IPR pour placer en priorité les TZR puis les CDI et ensuite les CDD.

Interventions FSU : Comment le volume des stagiaires est-il désigné ?

Rectorat : On envoie une estimation de nos besoins en février. Le ministère nous donne sa répartition en fonction des postes qui sont à pourvoir en mars. On n'a le chiffre définitif qu'après les résultats des concours. Comme les résultats tombent en fin d'année, on ne le sait que début juillet. On va rediscuter à l'interne pour améliorer cette situation de rentrée pour les contractuels et faire bouger les lignes avec les moyens dont on dispose.

Exemple cette année : Le rectorat donne son besoin en enseignants titulaires et stagiaires en février ———> réponse du Ministère en mars entraînant une attribution en mars ———> Résultats des concours en Juillet, donne le nombre de stagiaires ———> Besoin en TZR et affectation en juillet ———> Affectation des contractuels par ancienneté et/ou continuité.

3) Passons au bilan de la rentrée.

Interventions FSU : vous ne nous avez pas répondu concernant le point de la non prise en compte de l'ancienneté des CDI. Tous les 3 ans, nous devons avoir une évaluation et changer d'échelon.

Rectorat 1 : Ce n'est pas forcément tous les 3 ans, c'est selon la grille.

Rectorat 2 : La loi prévoit effectivement maintenant tous les 3 ans. Nous avons regardé avec les autres académies : nous avons déjà une grille avantageuse ce qui n'était pas toujours le cas. Dans l'académie, on prévoit un avancement particulier. La DRH verra comment elle souhaite utiliser la grille. Pour les titulaires, c'est automatique grâce à IPROF, pour les non-titulaires, ce n'est pas le cas.

Unsa : C'est à nous de le demander ou pas ?

Rectorat : Non, c'est nous qui le faisons. Chaque gestionnaire le fait avec la fiche de vœux en début d'année

FSU : Mais il y a des loupés. Et si l'agent contractuel n'est pas réembauché, sa revalorisation ne sera pas faite. Cet argent dû ne sera donc jamais versé.

Rectorat : En effet, C'est un travail considérable que de calculer et d'additionner les différents contrats. On va mettre en place une application afin de le faire automatiquement. On ne prendra pas en compte la quotité de travail mais uniquement l'ancienneté. Pour passer de l'échelon 5 à 6 par exemple, il faut 2 ans. Calcul en ETP. Le calcul se fera de date à date sans rétroactivité en parallèle avec la fiche de vœux.

Nous essayons de communiquer sur l'existence de la grille.

Au sujet de l'échelon initial d'embauche :

UNSA : Possibilité de rétroactivité si un agent n'a pas déclaré un emploi précédent dans éducation?

Rectorat : Lors des inscriptions, nous envoyons un dossier à l'établissement où tous les justificatifs sont demandés, donc pas d'effet rétroactif.

(Unsa) : A partir de quand sera-t-elle utilisée ?

Rectorat : A partir de cette année et donc pour l'évaluation en début d'année. Pour la rentrée 2016.

FSU : Ce qui veut dire que si on n'est pas réemployé, on ne rattrapera pas le retard.

Rectorat : On n'a pas de retard !

FSU : Je vous assure que si, c'est peut-être de 1an à 1an et demi. Nous avons des exemples de personnes en CDI oubliées : échange là-dessus avec le rectorat et problème quand ces contractuels sont rattachés à la MLDS

Rectorat : C'est un cas particulier, et là, les personnes en question sont au courant.

4) Passons à l'ordre du jour.

Approbation du PV de la CCP du 1/07/15

FO : je souhaiterais que l'on orthographie correctement mon nom, et que, comme les autres, mon nom apparaisse en premier suivi de mon prénom.

FSU : A cette CCP, je vous avais demandé pourquoi la formation au CAPEPS interne a été refusée et vous m'aviez répondu que la question serait posée à la Dafop. Avez-vous une réponse ?

Rectorat : La question a été posée à la DAFOP, mais il n'y a pas eu de réponse. Cette question sera éclaircie.

FSU : A savoir que l'on nous a inscrits d'office à la formation construction du RAEP. J'ai demandé à la division des examens et concours du rectorat pour savoir s'il y avait des modifications d'épreuve. Cette personne n'a pas su me répondre. J'ai demandé à mon IPR qui me confirme que je n'ai pas de dossier RAEP à faire. On m'a demandé de justifier mon refus de formation. Or je ne refuse pas d'être formé, je souhaite une formation adaptée à mon concours.
On nous a bien proposé de nous inscrire au CNED mais qui paie ?

Rectorat et IPR math/sciences: Ils ont fait les inscriptions automatiquement.

IPR : Peut-être le nombre de candidats était-il insuffisant pour la formation interne.

FSU : Concernant les formations, cette formation au RAEP a eu lieu sur 2 jours, le 14 octobre et le 18 novembre qui a été annulé suite aux tragiques événements. Pour un dossier qui est à rendre au 30/11, c'est un peu tard. Serait-il possible de voir avec la Dafop pour avancer cette formation ?

Rectorat : Vos instances syndicales vont avoir une réunion en janvier avec la Dafop pour organiser les formations. Faites-le remonter. Rapprochez-vous des syndicats

IPR : Difficulté d'avoir deux inspecteurs disponibles pour la formation.

PV approuvé avec modifications.

5) Bilan de la rentrée

1021 contractuels : effectifs à peu près stables

42 MAGE (1 retraite, 1 licenciement, 1 reçu au concours)

65 vacataires

CDI : 150 (70 dans les fichiers envoyés)

FSU : Sur mon listing je n'ai que 12 vacataires

Rectorat : Le listing que l'on vous a envoyé date du 9 octobre (reçu en décembre...)

FSU : Donc, depuis vous avez recruté 50 vacataires. Ne serait-il pas possible de réduire, voire supprimer la vacation ?

Rectorat : Depuis longtemps on parle de supprimer la vacation mais il n'y pas de texte (????) on recrute des vacataires pour des matières spécifiques comme lutherie au lycée George Sand

FSU : Vous respectez bien le recrutement de vacataires sur des petites quotités ?

Rectorat : Oui.

Point sur les difficultés de recrutement du rectorat:

On a des difficultés à recruter en math, sciences physiques dans certaines zones géographiques, technologie, S2ISIN, lettre, ELEEC : un poste n'est toujours pas pourvu

Concernant les BOE, on a 3 personnes en anglais, histoire –géographie et mathématiques :

Ce sont des personnes qui sont contractuelles et qui suivent les formations des stagiaires. Elles ont un handicap déclaré. Attention, elles doivent respecter les conditions d'accès au concours.

FSU : C'est pour faciliter l'insertion des personnes handicapées. Ils ne passent pas le concours.

Unsa : Ils ne passent pas le concours qui nous gêne et ont la même formation !

IPR : Ils n'ont pas choisi d'être handicapés.

FSU : On est d'accord : on ne dit pas que ce n'est pas normal.

6) Point sur les nouveaux CDI :

FSU : on demande pourquoi certains contractuels n'ont pas à 6 ans échus leur CDI.

Rectorat : Car les dates d'entrée dans l'académie ne sont pas forcément sur le même statut (exemple AED, AVS, ...) et certains ont des interruptions dans leurs contrats.

Le rectorat ajoute que d'autres CDI seront effectifs en 2015/2016, car des contractuels CDIables n'ont actuellement pas de contrat jusqu'à leur date de CDIation éventuelle.

7) Passons à l'information sur les licenciements.

L'experte de la FSU entre.

Ce sont des cas de licenciements pour inaptitude physique, besoins d'enseignement supprimé (disciplines à petit effectif ou spécialité) et non une insuffisance professionnelle.

On souhaite des licenciements rapides afin que ces personnes puissent rebondir par la suite, avancer sur leur situation personnelle.

Examen des cas individuels au cours duquel seuls les élus FSU sont intervenus pour demander des précisions : les débats ne peuvent pas être relatés en entier car ils concernent des cas individuels et donc confidentiels.

Fin de la CCP 16h00